

ETOILE SPORTIVE HAUTE GOULAINE - FOOTBALL

Fiche information LICENCES saison 2018 / 2019

La signature de votre licence vous engage à respecter le REGLEMENT INTERIEUR du club
(règlement intérieur inclut dans le guide du club distribué à chaque joueur et affiché près du foyer et sur le site du club : www.eshautegoulaine.com)

Montant des cotisations:

Pour tout nouveau licencié au club, le montant de la cotisation est le montant indiqué dans la colonne « réglé avant le 31/07 », et ce quelle que soit la date de l'inscription

Catégorie	Né (e) entre le... et le...		MONTANT DES COTISATIONS		
			réglé avant le 31/07	réglé avant le 31/08	réglé après le 31/08
U6 U7 « Foot à 3 »	01/01/2013 01/01/2012	31/12/2013 31/12/2012			
U8 U9 « Foot à 5 »	01/01/2011 01/01/2010	31/12/2011 31/12/2010	87 €	102 €	117 €
U10 U11 « Foot à 8 »	01/01/2009 01/01/2008	31/12/2009 31/12/2008			
U12 U13 « Foot à 8 »	01/01/2007 01/01/2006	31/12/2007 31/12/2006			
U14 U15 « Catégorie U15 »	01/01/2005 01/01/2004	31/12/2005 31/12/2004	98 €	113 €	128 €
U16 U17 U18 « Catégorie U18 »	01/01/2003 01/01/2002 01/01/2001	31/12/2003 31/12/2002 31/12/2001			
U19 « Catégorie Seniors »	01/01/2000	31/12/2000			
U20 et Seniors « Catégorie Seniors »	01/01/1984	31/12/1999			
Loisirs	Nés avant 2001		125 €	140 €	155 €
Vétérans	Nés avant 1984				
Futsal	Nés avant 2002			95 €	
Dirigeants non joueurs			0 euros		

Tout joueur n'ayant pas réglé sa licence ne sera pas autorisé à participer aux entraînements et aux matchs.

Si vous attendez un chèque de votre entreprise ou des coupons-sports ou chèque-vacances, non en votre possession au moment de l'inscription, mentionnez-le sur le bulletin, votre chèque sera mis en attente de l'échange dès réception de vos moyens de règlement ; si vous souhaitez payer en plusieurs chèques, c'est possible : indiquer les dates d'encaissement souhaitées au dos du chèque)

ATTENTION : au-delà du 30/09, chèques vacances et coupon sport ne sont plus acceptés